

Interpellation au sujet du contexte Covid-19 pour le conseil communal du  
jeudi 30 avril 2020

Plusieurs questions me viennent à l'esprit au sujet de cette période inédite :

La commune dispose d'un bus santé, je voudrais savoir s'il a été utilisé dans le cadre du confinement ?

Peut-être aurait-il été utile de le faire circuler dans tous les quartiers pour faire un travail d'information au sujet du Covid-19 ou distribuer des masques au public le plus à risque ?

Je me demande si ce bus ne sert pas finalement qu'à faire des tests de diabète le jour du Marché annuel. J'aimerais que vous me disiez combien de fois par an il sort et pour quelles missions.

Je trouve que cette période de pandémie serait l'occasion de justifier l'existence et l'utilité de ce bus.

D'avance merci de répondre à toutes ces interrogations

Halina Benmrah  
Conseillère communale  
Groupe MR



Anderlecht, le 29 avril 2020.

Madame H. BENMRAH,  
Conseillère communale,  
Rue Saint-Guidon, 44  
1070 Anderlecht

ADMINISTRATION COMMUNALE  
GEMEENTEBESTUUR  
Secrétariat communal

M. Vermeulen  
02/558.09.64  
secretairecommunal@anderlecht.brussels

Madame la Conseillère,

Concerne : votre interpellation concernant le contexte Covid-19.

En réponse à votre interpellation, nous vous indiquons que le bus santé n'a pas été utilisé durant la période de confinement parce qu'il ne permet pas de faire respecter les mesures de distanciation sociale à l'intérieur de son habitacle.

En dehors de la période de confinement, il est utilisé lors des fêtes de quartier pour mener des opérations de sensibilisation portées par notre service de promotion de la santé.

Le bus ne correspond pas aux normes actuelles de la Zone Basse Emission. Nous avons reçu une dérogation pour pouvoir continuer à circuler temporairement mais il est évident que notre souhait est de ne plus l'utiliser de manière intensive.

Nous allons donc à terme procéder à son déclassement et notre intention n'est pas de le remplacer par un outil similaire mais plutôt par du matériel d'exposition de type « stand » qui correspond beaucoup mieux à l'utilisation qui en est faite.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère, l'expression de nos salutations distinguées.

Par ordonnance :  
Le Secrétaire communal,

M. VERMEULEN.

Par délégation :  
L'Echevin de la Santé,

F. CUMPS.

Place du Conseil 1 Raadsplein  
Bruxelles 1070 Brussel

TEL 02 558 08 00

FAX 02 523 12 14

E-MAIL info@anderlecht.brussels

www.anderlecht.be